

Avertissement KYC

Geldermans

1. Introduction

Chez **Geldermans**, nous prenons très au sérieux la conformité réglementaire et la sécurité de nos utilisateurs. Pour cette raison, nous avons mis en place des procédures strictes de vérification KYC (*Know Your Customer*) pour tous nos clients.

2. Exigences KYC

Dans le cadre de notre procédure KYC, nous pouvons demander les documents et informations suivants :

- Une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité nationale, permis de conduire)
 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture de services publics, relevé bancaire)
 - Un selfie de l'utilisateur tenant la pièce d'identité mentionnée
-

3. Objectif du KYC

La procédure KYC est mise en place afin de :

- Prévenir la fraude et les activités illégales
 - Assurer la sécurité des transactions effectuées via notre plateforme
 - Respecter les exigences légales et réglementaires en vigueur
-

4. Protection des Données

Toutes les informations collectées dans le cadre de la procédure KYC sont traitées de manière **confidentielle et sécurisée**, conformément à notre **Politique de Confidentialité**.

Ces données sont utilisées **uniquement** dans le cadre de la vérification de votre identité et du respect des obligations réglementaires.

5. Non-Conformité

Le non-respect de la procédure KYC peut entraîner des **restrictions sur votre compte**, notamment :

- La suspension temporaire de vos transactions
 - La résiliation de l'accès à nos services
-

6. Contact

Pour toute question concernant notre procédure KYC, veuillez nous contacter :

Par e-mail : support@Geldermans.com
